

SOMMAIRE

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

4 Une communication partagée des SPSTI sur l'ensemble socle de services en 2023

6 Rencontres Santé-Travail 2023

Rendez-vous la semaine du 20 mars

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

8 Négociations collectives de branche

Point d'étape

8 Revalorisation des RMAG et revalorisation des indemnités kilométriques et des frais de repas

MÉDICO-TECHNIQUE

9 journées Santé-Travail de Présanse

Appel à communication ouvert

10 Prévention de la désinsertion professionnelle

Indicateurs utilisables en Thésaurus Harmonisés et supports à venir

11 Thésaurus Harmonisés version 2023

Des outils d'aide à la saisie actualisés et mis à disposition

12 Site internet des fiches médico-professionnelles

Webinaire de présentation et d'utilisation le 23 février 2023 : modalités d'inscription

13 Prévention des conduites addictives

Etat des lieux des documents, outils et ressources produits par les SPSTI

JURIDIQUE

14 Jurisprudence - inaptitude

Contestation des avis du médecin du travail et absence d'étude de poste et d'étude des conditions de travail

15 Jurisprudence - inaptitude

L'avis non contesté du médecin du travail s'impose à l'employeur, au salarié et au juge

15 Délégation infirmier de santé au travail

Note juridique disponible

16 Brève

Passeport de prévention : les modalités de mise en œuvre fixées par décret

SAVE THE DATE

AGO : rendez-vous à Saint-Malo les 20 et 21 avril prochains

2 | Informations mensuelles Présanse | Janvier 2023

Chers adhérents,

Le processus de réforme pour le renforcement de la prévention et de la santé au travail a pris plusieurs années pour aboutir par le vote de la loi du 2 août 2021. Durant cette gestation les Services de Santé au Travail ont dû conduire leur activité, motiver leurs équipes, prévoir leur recrutement, leur système d'information dans une certaine incertitude.

Et la publication du texte législatif n'y a pas mis un terme, puisque de nombreux textes d'application étaient attendus, et certains, dont celui fixant la certification des SPSTI, déterminant de leur activité, le sont toujours. Enfin, la réforme des retraites vient ouvrir le dossier des missions des SPSTI, pour ajouter potentiellement des actions à mener, sans nouvelles mesures pour soutenir les moyens disponibles.

Cela étant, le contenu de l'ANI de 2020, la définition par les partenaires sociaux d'un ensemble socle de services, le Plan Santé Travail 4, constituent des orientations très consistantes permettant d'avancer et de viser des progrès concrets pour la prévention. Si les incertitudes du cadre juridique ne sont pas toutes levées et si de nouvelles apparaissent, elles ne doivent pas être un obstacle à déployer les actions d'un projet de Service pour répondre au mieux aux enjeux désormais largement mis en lumière de la prévention, de la santé au travail, du maintien en emploi.

Le plus grand risque dans l'instabilité et le flou encore présents, est que les pratiques sur terrain manquent de cohérence et mettent à mal la conception même d'un système créé au bénéfice de tous les travailleurs et de toutes les entreprises du secteur privé.

Le réseau PRESANSE, avec son articulation renforcée entre les SPSTI, et leurs associations régionales et nationale, offre un cadre de travail pour construire un cap et des pratiques partagés au regard des attentes. Les nouveaux statuts de Présanse votés le 14 décembre 2022 ont été proposés dans ce sens. Le nouveau conseil d'administration de Présanse, ou siègeront désormais les représentants des associations régionales, imposant une consultation et un retour vers chacun, sera mis en place dès le 8 mars prochain afin de préparer un programme d'orientations et d'actions qui sera soumis à notre assemblée générale du 21 avril 2023. Nous serons guidés par la question clé suivante : Que devons-nous avoir réussi collectivement d'ici 3 ans pour démontrer notre efficacité au regard des attentes des partenaires sociaux et de la loi ?

Je souhaite que ce projet fédérateur donne de la force et de la cohérence pour l'action de chacun au plus près des entreprises et des travailleurs dans leur territoire. Je souhaite que tous trouvent dans le collectif la dynamique constructive nécessaire à la pérennité, aux succès et à la reconnaissance de nos structures au bénéfice d'un service rendu aux entreprises et aux travailleurs cohérent et utile.

Je vous renouvelle ainsi mes meilleurs vœux pour l'année 2023.

Maurice PLAISANT

Les Informations Mensuelles paraissent onze fois par an.

Éditeur : Présanse

10 rue de la Rosière

75015 Paris

Tél : 01 53 95 38 51

Site web : www.presanse.fr

Email : info@presanse.fr

ISSN : 2606-5576

Responsable de la publication : Martial BRUN

Rédaction : Ghislaine BOURDEL, Martial BRUN, Julie DECOTTIGNIES, Sébastien DUPERY, Corinne LETHEUX, Anne-Sophie LOICQ, Constance PASCREAU, Virginie PERINETTI, Sandra VASSY

Assistants : Mariette LYONNET, Patricia MARSEGLIA

Maquettiste : Zaheen DOSEMAHOMED